

ARRETE MUNICIPAL n° AC 2024.136

Objet :
**Réglementation de la circulation
pour la Fête du Laudon**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.211-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8, R.411-18, R.411-25,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 07 juin 1977,
- ◆ Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5,
- ◆ Vu l'organisation de la « **fête du Laudon** », le dimanche 08 septembre 2024, la journée,
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation, afin d'assurer le déroulement convenable de cette manifestation.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement de la manifestation de la Fête annuelle du Laudon, la circulation des véhicules sera interdite sur la route du Laudon, dans la portion comprise entre le carrefour formé avec la piste cyclable et l'entrée du parking du Laudon, soit une distance de 100 mètres environ, le **dimanche 08 septembre 2024 de 07h30 à 18h00**.

Article 2 :

Cette réglementation sera assurée par la pose de panneaux de signalisation réglementaires par les services municipaux, qui indiquera, notamment, la fermeture de la route et la possibilité laissée aux riverains d'accéder à leurs habitations.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : Mairie de Saint-Jorioz.

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 19 août 2024

Le Maire

Michel BEAL



Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL